



Extrait de délibération

Bureau syndical

9 octobre 2017 – Parthenay

Identifiant
2017-10-01b

Cette délibération abroge et remplace la délibération n°079-200072189-20171009-2017-10-01-DE reçue en préfecture le 12/10/2017

L'An Deux Mille Dix Sept le lundi neuf octobre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation :	5 octobre 2017	Pouvoirs :	0
Nombre de délégués en exercice :	8	Absents, excusés :	3
Présents :	5	Votants :	5

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice-Présidents :	RIMBEAU Jean-Pierre, BIRONNEAU Pascal	LARGEAU Béatrice, OLIVIER Pascal
Secrétaire :	MORIN Joël	...
Secrétaire adjoint :
Autres membres :	CHAUSSERAY Francine,	CUBAUD Olivier

Groupement de commandes Inventaire des zones humides n°3 : Validation du Bureau d'étude et du plan de financement

Lors de sa réunion du 12 juin 2017, le Bureau syndical a validé la mise en place d'un marché à procédure adaptée pour engager un inventaire des zones humides pour 4 communes à l'échelle du Pays de Gâtine.

La Commission d'analyse des offres en MAPA s'est réunie le 27 septembre 2017 pour procéder à l'ouverture des 5 plis réceptionnés et à l'analyse technique de ces offres.

Au vu des critères de sélection fixés dans le cahier des charges, la commission a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, soit l'offre du bureau d'études EF Etudes SARL pour un montant de 22 835 € HT, soit 27 402 € TTC.

Les membres du Bureau syndical :

- valident le choix de la Commission d'analyse des offres et de retenir l'offre du bureau d'étude EF Etudes SARL pour un montant de 22 835 € HT, soit 27 402 € TTC
- autorisent le Président à signer et exécuter le marché public et ses avenants éventuels, à libérer le pays des sommes dues et mandater les recettes provenant des subventions et de la part due par les communes membres du groupement,
- valident le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Coût TTC Bureau d'étude	27 402 €	Subvention ETAT Agence de l'Eau 60%	16 441,20 €
		Participation des communes 40%	10 960,80 €
TOTAL 1	27 402 €	TOTAL 1	27 402 €
Coût valorisation temps de travail Bévillon / Thirez / Matrat			
C. Bévillon, coordination étude (12 jours)	2 379 €	Subvention ETAT Agence de l'Eau 60%	2 466 €
J. Thirez, comptabilisation des données informatiques (5 jours)	1 146 €	Autofinancement Pays 40%	1 644 €
V. Matrat, suivi administratif (3 jours)	585 €		
TOTAL 2	4 110 €	TOTAL 2	4 110 €
Frais de publicité TTC	122,12 €	Participation des communes 100%	122,12 €
TOTAL 3	122,12 €		122,12 €
TOTAL GENERAL TTC (1+2+3)	31 634,12 €	TOTAL GENERAL TTC (1+2+3)	31 634,12 €

□ autorisent le Président à solliciter la subvention afférente au titre de l'Agence de l'eau, et la part due par chaque commune membre du groupement comme suit. La répartition prévisionnelle des taux pourra être modifiée (et complétée) si besoin.

La participation individuelle des communes sera calculée au prorata du coût spécifique de l'étude réalisée sur chaque commune auquel sera ajouté un coût forfaitaire représentant les frais de publicité du marché. Les communes se libéreront des sommes dues à chaque facturation du bureau d'étude (1^e versement : acompte du bureau d'étude + coût publicité – 2^e versement : solde du bureau d'étude).

Détail – Subvention Agence de l'Eau :

Subvention Agence de l'eau				
	Coûts TTC	Subvention Agence de l'Eau 60 %	Part Communes 40%	Autofinancement Pays 40%
Coût Bureau d'étude	27 402 €	16 441,20 €	10 960,80 €
Valorisation temps de travail Bévillon /Thirez / Matrat	4 110 €	2 466 €	1 644 €
TOTAL	31 512 €	18 907,20 €	10 960,80 €	1 644 €

Détail – Participation des communes :

	Part variable			Part forfaitaire			TOTAL		
	Coût Bureau d'étude HT	Coût Bureau d'étude TTC	Subv. Agence de l'Eau 60 %	Part commune 40 %	Coût Publicité HT	Coût Publicité TTC	Part commune 100 %	Coût marché + publicité TTC	Part commune
Pougne Hérisson	5 652,50 €	6 783 €	4 069,80 €	2 713,20 €	25,44 €	30,53 €	30,53 €	6 813,53 €	2 743,73 €
St Christophe s/R	5 427,50 €	6 513 €	3 907,80 €	2 605,20 €	25,44 €	30,53 €	30,53 €	6 543,53 €	2 635,73 €
St Germain LCH	5 877,50 €	7 053 €	4 231,80 €	2 821,20 €	25,44 €	30,53 €	30,53 €	7 083,53 €	2 851,73 €
Tessonnière	5 877,50 €	7 053 €	4 231,80 €	2 821,20 €	25,44 €	30,53 €	30,53 €	7 083,53 €	2 851,73 €
TOTAL	22 835 €	27 402 €	16 441,20 €	10 960,80 €	101,76 €	122,12 €	122,12 €	27 524,12 €	11 082,92 €

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD